



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juin 2012
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

Projet de rapport

Rapporteur : M^{me} Imelda Smolcic (Uruguay)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

[Point 3 b)]

Programme 24

Information

1. À sa 19^e séance, le 15 juin 2012, le Comité a examiné le programme 24 (Information) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 24)].
2. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées en séance.

Examen de la question

3. Des membres du Comité ont souligné qu'il importait d'utiliser les six langues officielles de l'Organisation, en particulier de veiller à ce que les informations soient diffusées à part égale dans toutes ces langues. À cet égard, ils ont demandé quelles mesures étaient prises pour assurer la parité entre toutes les langues officielles.
4. Des délégations ont estimé que l'Organisation mettait trop l'accent sur les nouvelles technologies, limitant ainsi l'accès à l'information dans les pays en développement où ces technologies ne sont pas très répandues. Elles ont insisté sur l'importance de recourir aux médias traditionnels dans ces pays, estimant que les



progrès des nouvelles technologies devaient compléter l'apport des médias traditionnels.

5. Des membres du Comité ont demandé pourquoi l'indicateur de succès b) du sous-programme 1 (Services de communication stratégique) renvoyait aux « médias sociaux », et plus précisément pourquoi il se limitait à ces derniers, au lieu d'englober les médias en général. Ils ont estimé qu'il fallait accorder aux médias traditionnels autant d'importance qu'aux médias sociaux. Ils ont aussi demandé quelles mesures étaient prises pour garantir l'exactitude et l'objectivité des messages diffusés par l'ONU dans les médias sociaux et sur Internet en général.

6. En ce qui concerne les « pays en transition » dont il est question à l'indicateur de succès a) ii) du sous-programme 3 (Services de diffusion et de partage du savoir), des membres du Comité ont voulu savoir si cette notion était censée correspondre à la définition qui en avait été arrêtée par l'Organisation.

7. Des délégations se sont inquiétées du fait que le site Web de l'ONU était utilisé pour promouvoir des idées et des notions non approuvées par les États Membres ou représentant une vision partielle d'un sujet donné. Elles ont précisé que les fonctionnaires du Secrétariat devraient éviter d'utiliser les moyens de communication pour mobiliser l'opinion publique sur des sujets faisant encore débat parmi les États Membres.

8. Certaines délégations ont trouvé que le projet de cadre stratégique ne reprenait pas clairement les thèmes prioritaires et les missions approuvées par l'Assemblée générale mais semblait plutôt faire ressortir les priorités fixées par le Secrétaire général.

9. Des membres du Comité ont exprimé l'avis que les points de vue des États Membres participant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devraient tous être entendus dans les médias afin de garantir des résultats positifs et l'objectivité de l'information. Des membres du Comité ont aussi déclaré qu'il fallait veiller à ce que toutes les questions thématiques reçoivent le même niveau d'attention dans les médias.

10. Des délégations ont demandé qu'on leur précise quels types d'organisations non gouvernementales collaboraient avec l'ONU dans le cadre du programme, en particulier à propos de celles qui venaient de pays en développement. Des membres du Comité ont exprimé l'avis qu'il fallait davantage travailler avec des organisations non gouvernementales basées dans des pays en développement et des pays en transition.

11. Le Comité s'est félicité du travail de la Radio des Nations Unies, en particulier en swahili et en portugais. Il a estimé que le programme tenait compte de la diversité linguistique et qu'il devait encore faire des efforts pour atteindre d'autres publics. Il a aussi estimé qu'il était bon d'organiser des conférences de presse impartiales et objectives pour faire passer les messages de l'Organisation.

12. Des membres du Comité ont demandé qu'on leur précise le nombre actuel de centres d'information des Nations Unies en Afrique par rapport à 2007, et qu'on leur explique pourquoi le nombre de centres avait baissé.

13. En ce qui concerne l'objectif fixé au paragraphe 24.18 du programme, à savoir l'amélioration de la communication interne sur iSeek et deleGATE, des délégations

ont voulu savoir quelles activités avaient été menées en ce sens et quels progrès avaient été faits à cet égard.

14. Des délégations se sont aussi demandées où en était la numérisation des archives, et si la Bibliothèque Dag Hammarskjöld représentait véritablement un atout pour la diffusion de l'information étant donné qu'elle avait été supplantée à bien des égards par d'autres formes de médias. Elles ont aussi voulu savoir quel serait l'incidence du plan-cadre d'équipement sur les travaux menés dans le cadre du programme.

Conclusions et recommandations

15. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 24 (Information) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, sous réserve qu'y soient apportées les modifications suivantes :**

Orientation générale

Paragraphe 24.1

Reformuler la première phrase comme suit :

« Le Département de l'information a pour mission de faire connaître au monde entier les idéaux et les activités de l'Organisation des Nations Unies; de dialoguer et de coopérer avec des publics divers; et de mobiliser un appui en faveur des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies ».

Paragraphe 24.2

Remplacer la troisième phrase par :

« Pour ces trois grands thèmes prioritaires, le Département s'attachera à obtenir des résultats concrets, à rendre des comptes et à relever les défis mondiaux au service du bien commun, faisant écho à l'accent mis sur ces points par le Secrétaire général, et conformément au mandat qui lui a été confié par les États Membres. »

Sous-programme 1

Services de communication stratégique

Objectif de l'Organisation

Remplacer l'objectif de l'Organisation par :

« Mieux faire comprendre les activités de l'Organisation en ce qui concerne les priorités fixées par les États Membres, notamment par des activités de communication à l'appui des manifestations et initiatives des Nations Unies dont ils auront décidé ».

Réalisations escomptées du Secrétariat

Réalisation escomptée a) : remplacer la formule « questions thématiques prioritaires » par « priorités fixées par les États Membres ».

Indicateurs de succès

Indicateur de succès a) : remplacer « questions thématiques prioritaires » par « priorités fixées par les États Membres ».

Indicateur de succès b) : supprimer le mot « sociaux ».

Sous-programme 3

Services de diffusion et de partage du savoir

Indicateurs de succès

Reformuler l'indicateur de succès a) ii) comme suit :

« ii) Augmentation du nombre de partenaires parmi les organisations non gouvernementales de pays en développement ou en transition recevant des informations du Département ».
